

Création du Chalet du Moulin

Depuis son inauguration à la fin de l'été, nous avons eu plusieurs fois l'occasion de profiter de ce nouvel équipement.

Projet qui figurait dans le programme initial de l'équipe en place, mais qui était déjà depuis longtemps dans l'air si l'on peut dire. Car si l'ambiance a toujours été bon enfant sur la place lors des vide-greniers et autres vogues ou marchés de Noël, entre caravane et chapiteaux mis en place par les équipes de bénévoles, le besoin d'un équipement plus fonctionnel se faisait sentir depuis longtemps.

Plusieurs options étaient alors sur la table et le choix s'est porté après mûre réflexion sur la Place du Moulin, notamment à cause de sa position centrale.

S'agissant d'un bâtiment communal, la signature d'un bureau d'architecte était requise, mais l'équipe avait déjà des idées assez précises du style de construction qu'elle voulait et des budgets qu'elle pouvait engager.

Il fallait que cela soit pratique, réponde à la réglementation en vigueur et soit agréable à l'œil. La formule pouvait se résumer à : un abribus, une zone de préparation de boissons et nourriture à emporter suffisamment vaste et pratique, des toilettes aux normes actuelles, une zone de stockage, et une zone d'accueil et de circulation suffisante pour que l'on puisse se rassembler en nombre autour d'un bar et circuler confortablement, ce qui incluait l'intégration du cheminement P.M.R. (Personne à Mobilité Réduite)

Après diverses esquisses et une réflexion approfondie sur les choix techniques menée avec les diverses associations de la commune, on s'est orienté vers une structure qui devait bien s'intégrer dans la place, n'être ni trop grande et pataude, ni trop étriquée : d'où le double toit qui allège le Chalet.





A côté des élu(e)s et des associations, les conseils avisés des artisans ont été précieux. C'est ainsi par exemple qu'un auvent abrite les utilisateurs du bar des intempéries sans qu'ils doivent contourner maints poteaux de bois, et que le public dispose d'une vaste terrasse où déambuler ou partager un verre et grignoter autour de « mange-debout ».

Après moins d'un an de travaux (près de 9 mois en fait) le Chalet du Moulin a vu le jour. Ce qui nous réjouit particulièrement, c'est de voir comment l'engagement concret et les compétences de très nombreuses personnes, élus, associatifs, artisans... ont convergé pour donner naissance à cet équipement. Qu'il s'agisse de distribuer les fonctions dans l'espace, de dessiner et redessiner tel ou tel point du bâtiment à l'ordinateur, de démolir l'ancien abribus, de penser et de mettre en place les réseaux (tous fluides) de penser l'éclairage et l'équipement intérieur : le Chalet ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui sans le travail de toutes ces personnes. Et même le bois qui a servi à sa construction vient des forêts communales !

Il convient enfin de préciser que l'utilisation du Chalet du Moulin est réservée aux associations communales.

Et un grand merci aux partenaires institutionnels pour les subventions accordées, l'État pour la D.E.T.R. et le Conseil Départemental pour le F.D.E.C., qui représentent tout de même 60% du coût total.

Quelques chiffres :

-  Coût total hors subventions (enrochement & barrières compris) = 136 309,22 € H.T.
-  Subvention D.E.T.R. = 30 000 €
-  Subvention F.D.E.C. = 51 025 €
-  Coût pour la commune = 55 284,22 € H.T.